

Les élus craignent ses effets pervers

Malgré les propos apaisants du préfet, les maires du Loiret sont très inquiets des conséquences de cette loi sur la vie de leur commune.

■ Même amendée et assouplie, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) adoptée en juillet dernier s'attire toujours les foudres des élus locaux, tout du moins dans le Loiret. En témoigne la réunion d'arrondissement de l'Association des maires du Loiret (AML) qui s'est déroulée samedi à Arrabloy, en présence du préfet Michel Jau.

Des intercommunalités à 15.000 habitants

Une centaine d'élus de l'est du département avait fait le déplacement pour écouter les explications du président, Frédéric Cuillerier, et de son vice-président, Christian Bouleau, maire de Gien, président de la communauté des communes giennoises et aussi rapporteur de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), poste qui l'a placé au cœur des négociations pour établir la nouvelle



Le préfet Michel Jau, le vice-président de l'AML Christian Bouleau (au micro), le président de l'AML Frédéric Cuillerier, et le maire délégué d'Arrabloy Jacques Greuin.

carte des intercommunalités (voir encadré). Celles-ci devront, au 1^{er} janvier 2017, respecter le seuil minimum de 15.000 habitants fixé par la loi.

Renforcement des compétences

Mais avant d'aborder ce point essentiel, un rappel des règles et des changements induits par la nouvelle loi a été fait. L'occasion pour l'assemblée de réagir bien avant l'heure, mettant en exergue la complexité de cette loi qui, en plus, en appelle d'autres.

C'est notamment le cas du renforcement des com-

pétences des communautés de communes. Certaines seront obligatoires comme le développement économique, le tourisme, le soutien aux activités commerciales, la collecte et le traitement des déchets (tout en maintenant le rôle des syndicats), l'accueil de gens du voyage... D'autres seront optionnelles pour quelques années seulement comme l'eau et l'assainissement. Mais d'ici 2020, date à laquelle celles-ci sont censées devenir obligatoires, une nouvelle loi pourrait bien être mise en œuvre.

Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur a bien tenté d'ex-

pliquer que la commission ad hoc avait réussi, entre autres, à obtenir ce délai en raison de la multitude des modes de gestion de l'eau en vigueur actuellement... mais il n'a pas franchement convaincu l'assemblée.

Appel au consensus pour les nouvelles com'com'

À commencer par Christian Bouleau (Les Républicains) qui estime qu'une éventuelle nouvelle loi « allait encore compliquer le travail des élus locaux qui déjà, s'arrachent les cheveux. » Et pour le député Jean-Pierre Door (Les Républicains), c'est tout

simplement « une mauvaise loi », à l'image de la nouvelle carte des régions « faite à la va-vite », à l'image des départements « dont le Gouvernement envisage la disparition en 2021, tout cela sans savoir quelles seront les DGF (dotation générale de fonctionnement) à l'avenir. »

Quant à Frédéric Cuillerier (MoDem), il a reconnu que M. Sueur avait limité les dégâts « mais cela reste une loi de contraintes. » Et de nombreux maires, tous bords confondus, se sont inquiétés de la perte des services de proximité, de la marche forcée qu'engendre cette loi, de la suppression de certaines indemnités de fonction ou encore de la détérioration du débat démocratique.

Malgré tout, les responsables de l'AML ont appelé leurs collègues au consensus pour ce qui est de la nouvelle carte des communautés de communes. Ce qui n'empêche pas les maires de se sentir abandonnés et lésés par ces évolutions aux effets, selon eux, potentiellement pervers.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

La future carte des com'com'

En tant que rapporteur de la CDCI, Christian Bouleau a communiqué le résultat des premières négociations ayant dessiné la nouvelle carte des intercommunalités. Sur notre secteur, le Sullias s'unirait avec Val d'Or et Forêt (Ouzouer/Loire) et ValSol (de Tigy à Sandillon) ; la 4C de Châtillon-Coligny rejoindrait Lorris et Bellegarde ; et Briare irait avec Châtillon/Loire. La com'com'des Loges (Châteauneuf/Loire), déjà au double du seuil requis, resterait seule, tout comme la communauté des communes giennoise, « contraint et forcé » a précisé son président.

Christian Bouleau a rappelé qu'il s'agissait là de propositions, qu'il y avait encore cinq mois pour arrêter cette carte et qu'il était préférable de se mettre d'accord. Sinon, ce sera au préfet de trancher. « On appliquera la loi avec le souci du dialogue. La balle est dans votre camp » a renchéri le préfet Michel Jau.